



Dossier de Demande d'inscription

Section Sportive Scolaire Aviron

Année scolaire 2024-2025



**PAYS
DE LA LOIRE**



PAYS
DE LA LOIRE



Objectifs :

- Rendre accessible à tous la pratique sportive de l'aviron sur un niveau UNSS, départemental, régional et National (5e, 4e et 3e)
- Accroître son niveau technique et sportif de l'aviron pour un jeunes rameurs.
- Permettre à de jeunes rameurs de concilier leur réussite scolaire (4ème et 3ème) avec une pratique assidue de leur passion.
- Les candidats doivent viser la réussite dans un double parcours sportif et scolaire. La réussite scolaire est toujours primordiale.

Il est nécessaire que les candidats aient conscience des efforts qu'ils devront produire. Leur attention doit porter tout particulièrement sur les points suivants afin qu'ils s'y préparent :

- nécessité d'une motivation tant au plan scolaire que sportif,
- aptitude médicale reconnue,
- obligation d'avoir été admis normalement en classe supérieure,
- l'admission dans la section se fait par une sélection (entretien, étude du dossier scolaire, aptitude du "Savoir Nager")
- le maintien dans cette section est remis en cause en fonction des résultats scolaires et du comportement général.

Responsable :

Cyril DANIEL : Directeur sportif
cyril.daniel@aviron-nantes-cll.com

Hébergement :

Le collège ne dispose pas de place pour l'hébergement. Les élèves devront trouver une solution d'hébergement par leur propre moyen.

Entraînements :

- Mardi : 16h 00 - 18h 00
- Jeudi : 16h 00 - 18h 00

Suivi Scolaire :

Il sera effectué par le responsable de la section qui sera en contact avec les enseignants et qui assistera aux conseils de classe. Un professeur référent assurera le lien avec l'entraîneur et le collège.

Pensez à remplir le formulaire de demande dérogation sur le site de l'Académie de Nantes le cas échéant (collège hors secteur).

Section Sportive Scolaire Aviron

Dossier de candidature à retourner **avant le 09 AVRIL 2024** au :

Club Léo Lagrange Nantes Aviron - 9 Chemin de Belle îles, 44300 NANTES

Mail : cyril.daniel@aviron-nantes-cll.com



PAYS
DE LA LOIRE



Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Date de Naissance :	Tél :
E-mail :	Portable :

Classe actuelle :		Établissement scolaire fréquenté :	
Classe envisagée :		Établissement scolaire envisagé :	
Régime scolaire envisagé :			
<ul style="list-style-type: none">• Externe• Demi-Pensionnaire			
Taille :	Poids :	Catégorie :	Club (si déjà rameurs) :

A FAIRE REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Je soussigné, en tant que parent ou tuteur de l'élève
Autorise mon enfant à faire acte de candidature à la Section Sportive Scolaire Aviron.

Signature :

Palmarès Sportif (si licencié rameurs l'année précédente):

Notez vos meilleurs performances lors de compétitions FFA ou UNSS lors des deux dernières années :

Année :	Compétition :	Résultats :

FICHE DE SCOLARITÉ

(à remplir par le Professeur Principal de la classe)

Joindre les bulletins scolaires de l'année en cours 1er et 2eme Trimestre et les bulletins scolaires du 1er, 2ème et 3ème Trimestre de l'année précédente

Dans le souci de mieux cerner la personnalité de l'élève et pouvoir l'aider à réussir en classe de 4eme ou 3eme Section Sportive Aviron, il est souhaitable que cette fiche soit remplie avec le maximum de précisions.



PAYS
DE LA LOIRE



Elle sera utilisée (dans le cas où l'élève serait accepté à rentrer en classe de 3ème ou 4ème Section Sportive Aviron) si

Avis du Professeur Principal sur

- Les résultats scolaires :
- Les motivations scolaires :
- L'orientation envisagée au 2nd trimestre par le Conseil de Classe :
- Comportement général de l'élève :

Avis du professeur d'EPS : motivations sportives et aptitudes physiques

Avis du Chef d'Etablissement

Joindre les bulletins de l'année scolaire précédente ainsi que les 1er et 2ème trimestres de l'année en cours.

Tous les élèves hors secteur du périmètre de la Colinière doivent obligatoirement faire une demande de dérogation à la carte scolaire auprès de la DSDEN 44 et joindre la demande au dossier de candidature. Les dossiers ne seront examinés que complets. L'admission définitive sera décidée en commission scolaire en Mai 2024. C'est l'Inspecteur d'Académie qui accorde les dérogations. Les élèves admis pourront s'inscrire ensuite sous réserve de places vacantes au collège dans le niveau demandé. C'est le collège La Colinière qui informera les admis du résultat de la commission et enverra un dossier d'inscription après accord de l'Inspection Académique. L'inscription en Section Sportive Scolaire ne permet pas une inscription à une autre option dispensée par l'établissement.



PAYS
DE LA LOIRE



Décharge de responsabilité pour le transport

Je soussignée, M. ou Mme :

Représentant légal de :

- Autorise le déplacement de mon enfant dans le véhicule du club par le responsable de la section ou par le bénévole de l'association, désigné préalablement
- Autorise mon enfant à être déposé à 18H le Mardi et Jeudi afin que la responsabilité soit transmise au responsable légal (rayer la mention inutile):
 - Devant la grille de l'établissement scolaire La Colinière
 - A l'arrêt de Tram « Landreau »

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Fait à :

Signature